



# **Convention entre Grand Chambéry et l'association Chambéry Savoie bande dessinée**

**Subvention**

**Octobre 2025**

***Il est ainsi convenu entre***

**L'association Chambéry Savoie bande dessinée**, association régie par les dispositions de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 et domiciliée Maison des Associations, 67 rue St François de Sales 73000 CHAMBERY, représentée par son président dûment autorisé, Monsieur **Serge Ripoll**,

*d'une part,*

**Et :**

**La Communauté d'agglomération Grand Chambéry**, domiciliée 106, allée des Blachères - CS 82618 - 73000 Chambéry, représentée par Monsieur **Jean-Benoît Cerino**, vice-président chargé des grands équipements, dûment habilité par la délibération du Conseil communautaire n° ...-25 C,

*d'autre part,*

**Présentation**

L'association Chambéry Savoie bande dessinée organise tous les ans le Festival de la bande dessinée à Chambéry. En 2025 le 49<sup>ème</sup> Festival se tiendra exceptionnellement au parc des expositions, en raison de travaux en cours à la salle Le Manège. 9 000 visiteurs sont attendus.

Pour l'édition 2025, le budget de la manifestation est de 194 000€ dont 50 000€ TTC de locatif et fluides et 27 000€ TTC de prestations facturés par SavoïExpo Evènements.

**Article 1 - Objet**

Grand Chambéry verse une subvention de 35 000 € à l'association Chambéry Savoie bande dessinée, dans le cadre de l'organisation du 49<sup>ème</sup> Festival de la bande dessinée qui aura lieu à Chambéry au parc des expositions du 3 au 5 octobre 2025.

**Article 2 – Modalités de soutien**

La subvention sera versée à l'association Chambéry Savoie bande dessinée en une fois en août / septembre 2025.

**Article 3 – Durée de validité**

La présente convention est conclue une fois pour l'année 2025.

A Chambéry, le

**Le Président de  
Chambéry Savoie bande dessinée**  
Serge Ripoll

**Le vice-président de Grand Chambéry**  
Jean-Benoît Cérino